

Compte-rendu du Conseil Syndical du 20 juillet 2020

Présents : 8

M. Jacques ADRIANSEN – M. Éric BADET – M. Jérôme BONNOT – Mme Julie GENET – M. Christophe GESLOT – Mme Sandrine GRAPPEY – Mme Anne OLSZAK – Mme Sylvie ZILIO

Absents excusés : /

Désignation d'un secrétaire de séance : Mme Julie GENET

Présidence de séance : M. Jacques ADRIANSEN puis Mme Anne OLSZAK

Début de séance : 19h32

En raison de l'installation des nouveaux délégués syndicaux et dans l'attente de l'élection du nouveau bureau, le début de séance est présidé par le doyen des élus, Monsieur Jacques ADRIANSEN.

1. Installations des conseillers syndicaux

Le doyen des élus procède à l'appel des nouveaux conseillers syndicaux :

- Monsieur Jacques ADRIANSEN.
- Monsieur Éric BADET.
- Monsieur Jérôme BONNOT.
- Madame Julie GENET.
- Monsieur Christophe GESLOT.
- Madame Sandrine GRAPPEY.
- Madame Anne OLSZAK.
- Madame Sylvie ZILIO.

Tous ont répondu présents et sont installés dans leur fonction de conseiller syndical pour le nouveau mandat.

2. Élection du bureau

Pour chaque élection, la majorité absolue est de 5 voix.

ÉLECTION DU PRÉSIDENT

Le doyen procède à l'élection du Président du Sivos du RPI des 3 Moulins et lance un appel à candidature.

Se porte candidat :

- Madame Anne OLSZAK : a obtenu 8 voix.

Madame Anne OLSZAK est élue Présidente du Sivos du RPI des 3 Moulins.

La présidence de la séance est transférée à la nouvelle Présidente nouvellement élu.

ÉLECTION DU 1^{ER} VICE-PRÉSIDENT

Madame la Présidente procède à l'élection du 1^{er} Vice-Président du syndicat :

Se porte candidat :

- Monsieur Jacques ADRIANSEN : a obtenu 8 voix.

Monsieur Jacques ADRIANSEN est élu 1^{er} Vice-Président du Sivos du RPI des 3 Moulins.

ÉLECTION DU 2^{ÈME} VICE-PRÉSIDENT

Madame la Présidente procède à l'élection du 2^{ème} Vice-Président du syndicat :

Se porte candidat :

- Madame Sandrine GRAPPEY : a obtenu 8 voix.

Madame Sandrine GRAPPEY est élue 2^{ème} Vice-Présidente du Sivos du RPI des 3 Moulins.

3. Indemnités du Président

Madame la Présidente précise qu'il convient de délibérer sur les indemnités du Président pour le nouveau mandat.

Elle émet la volonté de renoncer à ses indemnités de Président du SIVOS pour ce nouveau mandat.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'accepter la demande de Madame la Présidente et de ne pas lui verser d'indemnités de Présidente.

4. Délégations du Conseil au Président et au Bureau

Madame la Présidente expose aux conseillers qu'il est nécessaire que le Conseil syndical apporte des délégations soit au Bureau, soit au Président ou aux deux afin de permettre de gérer les affaires courantes du syndicat.

Il est proposé d'accorder au Président les délégations suivantes :

- Passation des devis d'un montant T.T.C plafonné à 1 000 €.
- D'accepter les indemnités de sinistres afférentes au contrat d'assurance du SIVOS.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de valider la proposition ci-dessus et d'accorder les délégations à Madame la Présidente.

Il est également proposé d'accorder au Bureau les délégations suivantes :

- Passation des devis d'un montant T.T.C plafonné à 3 000 €.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de valider la proposition ci-dessus et d'accorder la délégation au Bureau.

5. Convocations dématérialisées

Madame la Présidente fait part aux conseillers qu'afin de faciliter la transmission des dossiers, la communication entre les élus et éviter tout gaspillage de papier, il est proposé de dématérialiser les convocations aux réunions du Conseil Syndical.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, valide la proposition ci-dessus et autorise Madame la Présidente à transmettre par mail les futures convocations aux réunions du Conseil Syndical.

6. Modification du poste d'ATSEM

Madame la Présidente explique aux élus que Madame Céline PERRON a été recrutée pour remplacer Mme Yasmine POLARD partie à la retraite.

Les postes ont été retravaillés afin de regrouper les fonctions d'ATSEM, d'accompagnatrice scolaire et d'entretien dans la 3^{ème} salle de classe. Le nouveau poste retravaillé et la quotité horaire annualisée est de 24,42.

Il faut noter que Mme PERRON est titulaire du poste d'adjoint technique territorial, il convient alors de la nommer ATSEM sur un poste d'adjoint technique territorial.

Il est alors proposé de modifier le poste d'adjoint technique territorial qu'occupait Mme POLARD en tant qu'accompagnatrice scolaire qui était de 14 heures annualisées et d'en créer un autre de 24,42 heures annualisées.

Le Conseil Syndical, à l'unanimité des membres présents :

- **Décide de supprimer le poste d'adjoint technique territorial de 14,00 heures annualisées.**
- **Décide de créer un poste d'adjoint technique territorial de 24,42 heures annualisées.**
- **Précise que ce poste prévoit également les fonctions d'ATSEM.**

7. Projet ENIR 2020

Madame la Présidente explique aux élus que l'académie renouvelle son opération ENIR cette année, les dossiers sont à déposer avant le 28 août 2020 et le syndicat est à nouveau éligible.

Il est proposé aux élus d'autoriser le Bureau à travailler sur un projet, qui serait par la suite présenté en réunion de travail et le cas échéant, de déposer une demande de subvention au titre de l'ENIR 2020.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents autorise le Bureau à travailler sur un projet ENIR, demander les devis correspondants et si nécessaire de demander une subvention à l'académie.

Les élus regrettent que les délais pour faire la demande soient courts et précisent que les directeurs des écoles seront informés.

8. Informations et Questions diverses

- Validation du devis pour le changement des batteries des outils informatiques des écoles. La société "ET Solutions" est retenue.
- Validation du projet concernant l'ordinateur portable du Sivos et donne l'autorisation à Madame la Présidente à signer un devis.
- Le prestataire des repas de la cantine : proposition de réaliser une commission entre les élus, les Francas, les parents délégués et le traiteur.
- La question de la cantine sur l'école de Roset se pose en raison du Covid et afin d'anticiper la rentrée de septembre. M. ANDRIANSEN souhaite une réunion avec les FRANCAS pour maintenir la restauration sur les 2 sites.

Fin de séance : 20h45

La Présidente,

Anne OLSZAK

